

Modalités de soutien des écoles de triathlon et de raid Label 2022/2023

Suite à la validation de leur label « école de triathlon » ou « école de raid », les clubs bénéficient d'un soutien lié à leur implication dans le domaine de la formation. Cela se caractérise par l'attribution d'un crédit formation consommable dans le catalogue des formations fédérales (BF, accompagnateur, formation santé...) en fonction du niveau de label comme défini ci-dessous :

- **Clubs labellisés 1 étoile : crédit formation d'une valeur de 200€**
- **Clubs labellisés 2 étoiles : crédit formation d'une valeur de 400€**
- **Clubs labellisés 3 étoiles : crédit formation d'une valeur de 700€**

Attention, ces valorisations ne pourront être attribuées que si les deux critères ci-dessous sont remplis par le club :

- L'ensemble des adhérents du club doit être licencié à la F.F.TRI.,
- Si des épreuves sont organisées, elles doivent l'être avec une licence manifestation fédérale.

Le crédit formation est mobilisable sur les formations de l'année en cours avec obtention du diplôme en 2023.

Si la totalité du crédit n'est pas consommé celui-ci ne peut pas être reporté à l'année suivante.

Procédure de remboursement :

Questionnaire à remplir avant le 1er juillet 2023

<https://forms.gle/atdL9bzbgi1QJGMB7>

Pièces nécessaires : **Facture(s) au nom du club** + RIB*
à renvoyer à Agnès Koduah : akoduah@fftri.com

**Seulement si votre RIB a changé et n'est plus celui que vous avez communiqué fin 2021 / début 2022 dans le cadre du remboursement de la part fédérale de l'affiliation club 2021*

Les factures au nom de l'éducatrice ou de l'éducateur ne seront pas acceptées.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Julie SERRA (CTN) : jserra@fftri.com